

www.hadithdujour.com

www.hadithdujour.com

[LES MÉRITES ET LES RÈGLES DE LA NUIT DU DESTIN]

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Table des matières

I. La définition de la nuit du destin / Leylatoul QadrPage 3

II. Pourquoi la nuit du destin porte-t-elle ce nom ?.....Page 3

III. Les mérites de la nuit du destin.....Page 5

IV. Quand a lieu la nuit du destin ?.....Page 11

V. Les signes de la nuit du destin.....Page 19

VI. Que faire durant la nuit du destin ?.....Page 20

I. La définition de la nuit du destin / Leylatoul Qadr

La nuit du destin / Leylatoul Qadr est une nuit particulièrement méritoire qui a lieu chaque année durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan et durant laquelle il est recommandé de multiplier les adorations.

Ainsi, avec l'aide d'Allah, dans ce document, nous allons apporter des éléments d'explications sur la cause de la dénomination de cette nuit par ce nom, sur les mérites de cette nuit, sur quand a lieu cette nuit et enfin sur ce qu'il est recommandé de faire durant cette nuit.

Remarque :

Les savants anciens et contemporains sont en consensus sur le fait que la nuit du destin existe toujours et existera jusqu'au jour de la résurrection.

Il n'y a que les Rawafid (les chiites extrémistes) qui sont d'avis qu'elle existait uniquement à l'époque du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

(Al Majmou' Charh Al Mouhadhab de l'imam Nawawi vol 6 p 493)

D'après 'Abdallah Ibn Yahannas : J'ai dit à Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : Ils ont prétendu que la nuit du destin a été élevée.

Il a dit : « Celui qui dit cela a menti ».

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Mousannaf n°7707 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن عبدالله بن يحيى قال : قلت لأبي هريرة رضي الله عنه : زعموا أنّ ليلة القدر قد رفعت قال : كذب من قال ذلك
(رواه عبدالرزاق في المصنف رقم ٧٧٠٧ و سنده حسن)

II. Pourquoi la nuit du destin porte-t-elle ce nom ?

Les savants ont mentionné plusieurs raisons qui expliquent pourquoi cette nuit a été nommée de cette manière.

Ces raisons sont toutes exactes et ne se contredisent pas les unes les autres.

(Neyl Al Awtar de l'imam Chawkani vol 8 p 486, Charh As Sadr Bi Dhikr Leylatil Qadr de l'imam Al 'Iraqi p 26, Liqa'at Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Dans le soucis de rester concis, nous allons mentionner deux de ces raisons :

- la nuit du destin / Leylatoul Qadr a été nommée ainsi pour montrer son importance et car elle est une nuit qui a un rang particulier, en arabe Qadr / الْقَدْرُ.

En effet, c'est durant cette nuit que le Coran a été descendu.

Durant cette nuit, les anges descendent en nombre sur la Terre.

Durant cette nuit, la bénédiction et la miséricorde descendent.

Et enfin celui qui pratique l'adoration d'Allah durant cette nuit obtient un haut rang.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/255)

- la nuit du destin / Leylatoul Qadr a été nommé ainsi par rapport au destin, en arabe Qadar / الْقَدْرُ

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Les savants ont dit : La nuit du destin a été nommée comme ceci par rapport à ce qui est écrit pour les anges au niveau des destinées, des subsistances et des termes de vie qui auront lieu durant cette année (1).

Allah a dit : -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage- (2) et Il a dit : -Durant cette nuit l'esprit et les anges descendent avec chaque ordre- (3).

Le sens est qu'il apparaît aux anges ce qui va avoir lieu durant cette année et il leur est ordonné d'appliquer les tâches qui leur sont confiées ».

(Charh Sahih Mouslim, hadith n°1165)

(1) C'est-à-dire qu'il est écrit dans les feuillets des anges ce qui était auparavant écrit dans la Tablette préservée / Al Lawh Al Mahfoudh.

(Voir Charh Al 'Aqida Al Wasitiya de Cheikh Saleh Al Cheikh vol 2 p 328)

Pour plus d'informations à propos de la Tablette préservée / Al Lawh Al Mahfoudh voir le lien suivant: http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-foi-dans-Al-Lawh-al-Mahfoudh_1441.asp

(2) C'est une traduction rapprochée du sens du verset 4 de la sourate Ad Doukhan n°44.

(3) C'est une traduction rapprochée du sens du verset 4 de la sourate Al Qadr n°97.

D'après Sa'id Ibn Joubeyr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Certes tu vois un homme qui marche dans les marchés alors que son nom est certes inscrit avec ceux des morts ».

Puis il a récité les versets : -Nous l'avons certes fait descendre durant une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui averti. Durant cette nuit est décidé tout ordre sage-.

(Rapporté par Al Hakim dans Al Moustadrak n°3735 qui l'a authentifié. L'imam Dhahabi l'a approuvé et a ajouté qu'il est authentique selon les conditions de Mouslim et Cheikh Moqbil n'a pas émis d'objection à leurs jugement dans sa correction du Moustadrak)

عن سعيد بن جبیر قال عبد الله بن عباس رضي الله عنهما : إنك لترى الرجل يمشي في الأسواق وقد وقع اسمه في الموتى ثم قرأ : إنا أنزلناه في ليلة مباركة إنا كنا منذرين فيها يفرق كل أمر حكيم

رواه الحاكم في المستدرک رقم ٣٧٣٥ و صححه ووافقہ الذهبی و قال أنه علی شرط مسلم و (سکت عن حکمہما الشیخ مقبل فی تحقیق المستدرک)

D'après Ibn Abi Najih : Moujahid (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage- : « Durant la nuit du destin, toutes les choses qui vont se passer durant l'année jusqu'à l'année suivante : la vie, la mort, ce qui est décrété comme subsistance, l'ensemble des malheurs ».

(Rapporté par Ibn Jarir At Tabari dans son Tefsir n°31106 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

عن ابن أبي نجيح قال مجاهد في قول الله تعالى فيها يُفَرَّقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ : في ليلة القدر كل أمر يكون في السنة إلى السنة : الحياة والموت يُقَدَّرُ فيها المعاش والمصائب كلها
رواه ابن جرير الطبري في تفسيره ج رقم ٣١١٠٦ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري (٢٥٥/٤)

D'après Ma'mar, Qatada (mort en 118 du calendrier hégirien) a dit à propos de la parole d'Allah -une nuit bénie- : Il s'agit de la nuit du destin ; -Durant cette nuit est décidé tout ordre

sage- : Durant cette nuit il est décrété ce qui va se passer durant l'année jusqu'à l'année suivante.

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Tefsir vol 2 p 205 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

عن معمر عن قتادة في قول الله تعالى لَيْلَةَ مُبَارَكَةٍ قَالَ : هي ليلة القدر ؛ فِيهَا يُفَرَّقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ قَالَ : فيها يقضى ما يكون من السنة إلى السنة
(رواه عبد الرزاق في تفسيره ج ٢ ص ٢٠٥ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٤/٢٥٥)

D'après Muhammad, 'Ikrima (mort en 105 du calendrier hégirien) a dit : On permet aux gens d'aller faire le hajj durant la nuit du destin. Il sont inscrits par leurs noms et aucun de ceux qui aura été inscrit durant cette nuit ne sera ommis, personne ne sera ajouté et personne ne sera enlevé.

Puis il a récité : -Durant cette nuit est décidé tout ordre sage-.

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Tefsir vol 2 p 205 et authentifié par l'imam Ibn Hajar 4/255)

عن محمد قال عكرمة : يُؤذَن للناس بالحج ليلة القدر فيُكتبون بأسمائهم لا يغادر أحدًا ممن كُتِبَ تلك الليلة لا يُزاد فيها ولا يُنقص منهم ؛ ثم قرأ : فِيهَا يُفَرَّقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ
(رواه عبد الرزاق في تفسيره ج ٢ ص ٢٠٥ و صححه الحافظ ابن حجر في فتح الباري ٤/٢٥٥)

III. Les mérites de la nuit du destin

La nuit du destin est, pour la communauté musulmane, la meilleure nuit de l'année.

(Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 25/286)

Les textes du Coran et de la Sounna authentique sur ses mérites sont nombreux.

En voici quelques uns :

- Allah a mentionné que la nuit du destin est une nuit bénie

Allah a dit dans la **sourate Doukhan n°44 verset 3** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Nous l'avons certes fait descendre (1) durant une nuit bénie (2) ».

(1) C'est-à-dire le Coran.

La descente du Coran durant la nuit du destin va être expliquée au point suivant.

(2) C'est-à-dire qu'Allah a décrit cette nuit comme étant une nuit bénie à cause de ce qu'Il envoie à Ses serviteurs durant cette nuit bénédiction, comme bienfaits et comme récompenses.

(Tefsir Al Qortobi vol 19 p 99, Taysir Al Karim Ar Rahman de Cheikh Sa'di p 771)

قال الله تعالى : إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةٍ مُبَارَكَةٍ
(سورة الدخان ٣)

- Allah a descendu le Coran durant la nuit du destin

Le fait qu'Allah ait spécifié la descente du Coran à un moment précis montre le mérite de ce moment.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/255)

Allah a dit dans la **sourate Al Qadr n°97 verset 1** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Nous l'avons certes fait descendre (*) durant la nuit du destin ».

(*) Les savants sont en consensus que ce verset concerne la descente du Coran.

(Voir par exemple Rouh Al Ma'ani de l'imam Al Alousi vol 30 p 189)

قال الله تعالى : إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ
(سورة القدر ١)

Remarque : Le fait que le Coran ait été descendu par Allah durant la nuit du destin est à comprendre de deux manières :

1. Allah a fait descendre le Coran en une seule fois de la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth) jusqu'à la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) qui se situe dans le ciel de l'ici-bas

D'après Sa'id Ibn Joubayr, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit concernant le verset -Nous l'avons certes fait descendre durant la nuit du destin- : « Le Coran a été descendu en une seule fois durant la nuit du destin vers le ciel de l'ici-bas ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°2937 qui a dit qu'il est authentique avec les conditions de Boukhari et Mouslim et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par l'imam Souyouti dans Al Itqan Fi Ouloum Al Quran p 270 et par Cheikh Abdel Qadir Al Arnaout et Cheikh Chouayb Al Arnaout dans leur correction de Zad Al Ma'ad vol 1 p 78)

عَنْ سَعِيدِ بْنِ جَبْرِ قَالَ قَالَ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا فِي قَوْلِهِ تَعَالَى إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ : أَنْزَلَ الْقُرْآنَ جُمْلَةً وَاحِدَةً فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ إِلَى سَمَاءِ الدُّنْيَا رَوَاهُ الْحَاكِمُ فِي الْمُسْتَدْرَكِ رَقْمَ ٢٩٣٧ وَصَحَّحَهُ عَلَى شَرْطِ الْبُخَارِيِّ وَاسْلَمَ وَأَقْرَهُ الذَّهَبِيُّ وَصَحَّحَهُ أَيْضًا السَّيُوطِيُّ فِي الْإِتْقَانِ فِي عُلُومِ الْقُرْآنِ ص ٢٧٠ وَ الشَّيْخُ عَبْدِ الْقَادِرِ الْأَرْنَؤُوطِ (الشَّيْخُ شَعِيبُ الْأَرْنَؤُوطِ فِي تَحْقِيقِهِمَا لِزَادِ الْمَعَادِ ج ١ ص ٧٨)

Et dans une autre version, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Le Coran a été pris du dhikr (*) et a été mis dans la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) dans le ciel de l'ici-bas ».

(Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°2940 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Fath Al Bari 9/4)

(*) C'est-à-dire la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth).

Voir le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-foi-dans-Al-Lawh-al-Mahfouth_1441.asp

و فِي رِوَايَةٍ أُخْرَى عَنْ سَعِيدِ بْنِ جَبْرِ أَيْضًا عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا قَالَ : فَصِّلَ الْقُرْآنَ مِنَ الذِّكْرِ فَوُضِعَ فِي بَيْتِ الْعِزَّةِ فِي السَّمَاءِ الدُّنْيَا رَوَاهَا الْحَاكِمُ فِي الْمُسْتَدْرَكِ رَقْمَ ٢٩٤٠ وَ صَحَّحَهَا وَأَقْرَهُ الذَّهَبِيُّ وَ صَحَّحَهَا أَيْضًا الْحَافِظُ (بْنِ حَجْرٍ فِي فَتْحِ الْبَارِيِّ ٤/٩)

L'imam Abou Bakr Al Qortobi Al Maliki (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a

[LES MÉRITES ET LES RÈGLES DE LA NUIT DU DESTIN]

aucune divergence sur le fait que le Coran a été descendu en une seule fois de la Tablette Préservée (Al Lawh Al Mahfouth) et qu'il a été mis dans la Maison de la Puissance (Baytoul 'Izza) dans le ciel de l'ici-bas durant la nuit du destin ».

(Al Jami Li Ahkam Al Quran vol 3 p 160/161)

2. Le début de la révélation du Coran au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a eu lieu durant la nuit du destin

D'après Wathila Ibn Al Achqa' (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Les feuillets de Ibrahim ont été descendus la première nuit de Ramadan, la Thora a été descendue après six passées de Ramadan, le Injil a été descendu après treize écoulées de Ramadan, le Zabour (*) a été descendu après dix huit nuits écoulées de Ramadan et le Coran a été descendu après vingt quatre nuits écoulées de Ramadan ».

(Rapporté par l'imam Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°1575)

(*) La Thora est le livre qu'Allah a révélé à Moussa.

Le Injil est le livre qu'Allah a révélé à 'Isaa Ibn Maryam.

Le Zabour est le livre qu'Allah a révélé à Daoud (que la prière d'Allah et Son salut soient sur l'ensemble des prophètes).

عن واثلة بن الأسقع رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : أنزلت صحف إبراهيم أول ليلة من رمضان وأنزلت التوراة لست مضين من رمضان وأنزل الإنجيل لثلاث عشرة ليلة خلت من رمضان وأنزل الزبور لثمان عشرة خلت من رمضان وأنزل القرآن لأربع وعشرين خلت من رمضان

(رواه أحمد وحسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم ١٥٧٥)

L'imam Ibn Hajar (mort en 852 du calendrier hégirien) a dit : « Ce hadith est conforme à la parole d'Allah : -Le mois de Ramadan durant lequel le Coran a été descendu- et à sa parole : -Nous l'avons certes fait descendre durant la nuit du destin-.

Ainsi il est possible que durant cette année la nuit du destin était cette nuit là (C'est-à-dire la vingt quatrième nuit) et Allah a donc descendu le Coran en une fois vers le ciel de l'ici-bas puis il a descendu le 24ème jour vers la terre le début de la sourate -Lis au nom de ton Seigneur qui a créé- [sourate Al 'Alaq n°96] ».

(Fath Al Bari 9/5)

- La descente des anges sur la Terre durant la nuit du destin

La descente des anges vers la Terre durant cette nuit montre la miséricorde, le bien et la bénédiction.

(Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh Otheimine p 275)

Allah a dit dans la **sourate Al Qadr n°97 verset 4** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Durant cette nuit, les anges et l'esprit (*) descendent avec chaque ordre ».

(*) C'est-à-dire l'ange Djibril

(Tefsir Jouz 'Amma de Cheikh Otheimine p 275)

قال الله تعالى : تَنْزَلُ الْمَلَائِكَةُ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِّنْ كُلِّ أَمْرٍ
(سورة القدر ٤)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « La nuit du destin est la vingt-septième ou la vingt-neuvième nuit. Certes les anges présents sur Terre durant cette nuit sont plus nombreux que le nombre des cailloux (*) ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°10734 et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°2205)

(*) C'est-à-dire que, durant cette nuit, les anges qui sont présents sur la Terre sont plus nombreux que le nombre de tous les cailloux existants sur la Terre.

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : ليلة القدر ليلة سابعة أو تاسعة و عشرين إن الملائكة تلك الليلة في الأرض أكثر من عدد الحصى
رواه أحمد في مسنده رقم ١٠٧٣٤ و حسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم
٢٢٠٥)

- La nuit du destin est une nuit de 'salam' jusqu'à l'apparition de l'aube

Allah a dit dans la **sourate Al Qadr n°97 verset 5** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Elle (1) est 'salam' (2) jusqu'à l'apparition de l'aube ».

قال الله تعالى : سَلَّمَ هِيَ حَتَّى مَطَلَعِ الْفَجْرِ
(سورة القدر ٥)

(1) C'est-à-dire la nuit du destin.

(2) En langue arabe, le terme 'salam' peut prendre plusieurs sens. Parmi eux, on peut citer : le salut, la paix, le fait d'être préservé.

Cheikh 'Otheimine a dit : « Allah a qualifié de 'salam' la nuit du destin à cause du nombre important de gens qui y sont préservés de péchés et des punitions qui en découlent ».

(Liqat Al Bab Al Maftouh de Cheikh 'Otheimine n°85)

Cheikh Sa'di a dit : « C'est-à-dire que l'abondance de bien dans cette nuit induit qu'elle est préservé de tout mal et de toute mauvaise chose ».

(Taysir Al Karim Ar Rahman p 931)

- La nuit du destin est meilleure que mille mois

Allah a dit dans la **sourate n°97 verset 3** (traduction rapprochée du sens du verset) : « La nuit du destin est meilleure que mille mois ».

قال الله تعالى : لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ
(سورة القدر ٣)

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à propos du mois de Ramadan: « Certes ce mois vous est parvenu.

Il s'y trouve une nuit qui est meilleure que mille mois.

Celui qui est privé d'elle est privé de tout le bien et n'est privé de son bien qu'une personne

privée de tout bien ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounan n°1644 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Ibn Maja)

عن أنس بن مالك رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : إن هذا الشهر قد حضركم وفيه ليلة خير من ألف شهر من حرمها فقد حرم الخير كله ولا يحرم خيرها إلا محروم (رواه ابن ماجه في سننه رقم ١٦٤٤ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن ابن ماجه)

L'imam Ibn Jarir At Tabari (mort en 310 du calendrier hégirien) a dit : « Le sens de ceci est qu'un acte qui est pratiqué durant la nuit du destin est meilleur qu'un acte qui serait pratiqué durant mille mois dans lesquels il n'y aurait pas la nuit du destin ».

(Tefsir Tabari vol 11 p 653)

- Le fait de pratiquer l'adoration d'Allah durant la nuit du destin permet que les petits péchés que la personne a commis avant cela soit effacés

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui pratique l'adoration durant la nuit du destin avec foi et en espérant la récompense (1), ses péchés précédents sont pardonnés (2) ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1901 et Mouslim dans son Sahih n°760)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : من قام ليلة القدر إيمانًا واحتسابًا غُفر له ما تقدم من ذنبه (رواه البخاري في صحيحه رقم ١٩٠١ و مسلم في صحيحه رقم ٧٦٠)

(1) L'immense récompense promise dans le hadith n'est obtenue que par la personne qui rassemble deux caractéristiques : la foi et le fait de rechercher la récompense.

(Voir Al Charh Al Moukhtasar 'Ala Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 467)

La première caractéristique est que la personne pratique cela avec foi

C'est-à-dire par foi en Allah et son Messager (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), en rendant véridique et en acceptant la législation de l'Islam.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 4 p 272)

La seconde caractéristique est que la personne doit rechercher la récompense d'Allah

Cette seconde caractéristique signifie, en premier lieu, que la personne pratique l'acte pour obtenir la récompense d'Allah uniquement et qu'elle ne le fait pas par ostentation et en recherchant les éloges des gens.

(Al Majmou' de l'imam Nawawi vol 3 p 526)

Cette seconde caractéristique signifie également ce qui doit pousser la personne à pratiquer cette adoration est la recherche de la récompense divine et qu'il ne faut pas qu'elle soit pratiquée par habitude ou tradition.

En effet, des gens pratiquent l'adoration d'Allah durant les nuits du Ramadan car ils voient leurs familles ou leurs voisins la pratiquer et ainsi ils le font également.

Ceci n'est pas correcte, il faut que ce qui motive la personne soit la recherche de la

récompense.

(Voir Al Charh Al Moukhtasar 'Ala Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 467)

(2) Les péchés dont il est question ici sont les petits péchés et pas les grands péchés pour lesquels il faut forcément que la personne se repente si elle veut qu'ils soient effacés.

(Voir les explications sur le repentir sur le lien suivant :

<http://www.hadithdujour.com/coran/Tawba-Le-repentir-Ses-merites-et-ses-regles.pdf>)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Les cinq prières, le vendredi au vendredi, le Ramadan au Ramadan sont des expiations pour ce qu'il y a entre eux si on s'est écarté des grands péchés ».

(Rapporté Mouslim dans son Sahih n°233)

Cheikh 'Otheimine a dit : « Si ces immenses obligations de l'Islam comme les prières obligatoires et le jeûne du Ramadan ne permettent d'expié les péchés que si la personne s'écarte des grands péchés alors il n'y a pas de doute que les autres actes, qui sont en dessous de ces obligations de l'Islam, ne permettent pas non plus d'expié des grands péchés ».

(Al Charh Al Moukhtasar 'Ala Boulough Al Maram de Cheikh 'Otheimine vol 2 p 468)

Ainsi il y a donc trois cas possibles :

- si la personne avait commis des grands péchés et des petits péchés ou uniquement des petits péchés alors ses adorations durant les nuits du mois de Ramadan vont permettre d'effacer ses petits péchés.

- si la personne avait commis uniquement des grands péchés alors ses adorations durant les nuits du mois de Ramadan ne vont pas effacer ses grands péchés mais vont les alléger.

- si la personne n'avait commis ni de grands péchés ni de petits péchés alors ses adorations durant les nuits du mois de Ramadan seront une source de récompenses supplémentaires.

(Voir Charh Al Wasiya As Soughra de Cheikh Souleyman Ruheili p 22)

- Le i'tikaf est recommandé durant les dix derniers jours et nuits du mois de Ramadan afin de rechercher la nuit du destin

Le i'tikaf est le fait de rester dans la mosquée jour et nuit afin d'y pratiquer des adorations pour Allah.

(Charh Al 'Omda de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya Kitab As Siyam vol 2 p 708)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait le i'tikaf durant la dernière décade du mois de Ramadan afin de rechercher la nuit du destin et de pouvoir y pratiquer l'adoration d'Allah.

Ceci montre le mérite de la nuit du destin.

(Voir Mawahib Al Jalil Charh Moukhtasar Khalil vol 3 p 409, Charh 'Omadtoul Ahkam de Cheikh 'Otheimine p 473)

D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a fait le i'tikaf durant les dix premiers jours du mois de Ramadan et nous

l'avons fait avec lui.

Alors Jibril (1) est venu le voir et a dit : Certes ce que tu recherches est devant toi (2).

Il a fait le i'tikaf durant les dix jours du milieu du mois et Jibril est venu le voir et a dit :

Certes ce que tu recherches est devant toi.

Au matin du vingtième jour du Ramadan, le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) s'est donc mis debout et a fait un sermon dans lequel il a dit : « Celui qui a fait le i'tikaf avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qu'il reparte (3). J'ai certes vu la nuit du destin et je l'ai certes oublié. Elle est certes durant les dix dernières nuits dans les nuits impaires ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°813)

(1) C'est le nom de l'ange qui était chargé de transmettre la révélation au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)

(2) C'est-à-dire la nuit du destin.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 2 p 440, Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh 'Otheimine 3 p 351)

(3) C'est-à-dire qu'il retourne vers l'endroit où il faisait le i'tikaf dans la mosquée comme cela est précisé dans d'autres versions de ce hadith.

(Voir Sahih Al Boukhari, hadith n°2040)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال : اعتكف رسول الله صلى الله عليه وسلم عشر الأول من رمضان واعتكفنا معه فاتاه جبريل فقال : إن الذي تطلب أمامك فاعتكف العشر الأوسط فاعتكفنا معه فاتاه جبريل فقال : إن الذي تطلب أمامك فقام النبي صلى الله عليه وسلم خطيباً صبيحاً عشرين من رمضان فقال : من كان اعتكف مع النبي صلى الله عليه وسلم فليرجع فإني أريت ليلة القدر وإني نسيتها وإنها في العشر الأواخر في وتر

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٨١٣)

IV. Quand a lieu la nuit du destin ?

Il y a une grande divergence entre les savants sur la détermination de la date de la nuit du destin.

Il y a plus de quarante avis sur la question.

(Voir Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/263)

Dans le soucis de rester concis, nous n'allons pas citer tous ces avis et leurs preuves qui peuvent être consultés dans la référence précédente.

Nous allons simplement présenter l'avis le plus juste ainsi qu'une partie des nombreux textes allant dans son sens.

a. La nuit du destin a lieu durant le mois de Ramadan

Allah a informé dans un verset que le Coran a été descendu durant le mois de Ramadan et dans un autre verset, Il a mentionné qu'il l'a descendu durant la nuit du destin.

Ainsi la nuit du destin a lieu durant le mois de Ramadan.

Allah a dit dans la **sourate Al Baqara n°2 verset 185** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement ».

قال الله تعالى : شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَىٰ وَالْفُرْقَانِ
(سورة البقرة ١٨٥)

Allah a dit dans la **sourate Al Qadr n°97 verset 1** (traduction rapprochée du sens du verset) : « Nous l'avons certes fait descendre (*) durant la nuit du destin ».

(*) Les savants sont en consensus que ce verset concerne la descente du Coran.
(Voir par exemple Rouh Al Ma'ani de l'imam Al Alousi vol 30 p 189)

قال الله تعالى : إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ
(سورة القدر ١)

b. Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a clairement indiqué que la nuit du destin se situe dans les dix dernières nuits du mois de Ramadan et ses compagnons ont, par la suite, été en consensus sur cela

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Cherchez la nuit du destin durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan ».
(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2020 et Mouslim dans son Sahih n°1169)

عن عائشة رضي الله عنها قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : تَحَرَّوْا لَيْلَةَ الْقَدْرِ فِي الْعَشْرِ
الْأَوَاخِرِ مِنْ رَمَضَانَ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٠ و مسلم في صحيحه رقم ١١٦٩)

D'après 'Ikrima, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « 'Omar (qu'Allah l'agrée) a appelé les compagnon de Muhammed (qu'Allah les agrée tous) et les a interrogé à propos de la nuit du destin. Ils ont été en consensus sur le fait qu'elle se situe dans les dix dernières nuits ».

(Rapporté par 'Abder Razaq dans son Mousannaf n°7679 et sa chaine de transmission est authentique. Voir Al Tamhid de l'imam Ibn 'Abdel Bar vol 2 p 212)

عن عكرمة قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : دعا عمر بن الخطاب رضي الله عنه أصحاب محمد صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فسألهم عن ليلة القدر فأجمعوا أنها في العشر الأواخر
رواه عبدالرزاق في المصنف رقم ٧٦٧٩ و سنده صحيح . انظر التمهيد للإمام ابن عبدالبر ج (٢ ص ٢١٢)

Remarque : Quand commencent les dix dernières nuits du mois de Ramadan ?

Les dix premières nuits du mois de Ramadan sont de la première à la dixième nuit du mois.

Les dix nuits du milieu du mois sont de la onzième nuit à la vingtième nuit.

Et ainsi les dix dernières nuits sont de la vingt et unième nuit jusqu'à la fin du mois.

(Voir Sahih Al Boukhari hadith n°2018 et Sahih Mouslim hadith n°1167, Al Ta'liqat 'Alal Kafi de Cheikh 'Otheimine vol 4 p 630)

D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait le i'tikaf durant les dix jours et nuits du milieu du mois de

Ramadan.

Une année, il a fait le i'tikaf et lorsque nous fûmes la vingt et unième nuit, qui est la nuit qui suit le matin où il sortait de son i'tikaf, il a dit : « Celui qui a fait le i'tikaf avec moi, qu'il fasse le i'tikaf durant les dix derniers jours et nuits car certes on m'a montré cette nuit puis on me l'a fait oublier... ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2027)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه أنّ رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ كان يعتكف في العشر الأوسط من رمضان فاعتكف عامًا حتّى إذا كان ليلة إحدى وعشرين وهي الليلة التي يخرج من صبيحتها من اعتكافه قال : من كان اعتكف معي فليعتكف العشر الأواخر وقد أريت... هذه الليلة ثم أنسيتها

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٧)

c. Il y a des textes authentiques qui mentionnent que la nuit du destin peut avoir lieu durant chacune des dix dernières nuits du mois de Ramadan

- La nuit du destin peut être la vingt et unième nuit

D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « On m'a montré cette nuit (1) puis on me l'a fait oublier.

On m'a montré qu'au matin de la nuit du destin je me prosternerai dans l'eau et la terre.

Cherchez la dans chaque nuit impaire des dix dernières nuits ».

Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée) a dit : Il a plu cette nuit-là et le toit de la mosquée était fait de branches de palmier et ainsi l'eau a coulé.

Ainsi j'ai vu de mes propres yeux le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) qui avait sur son front de l'eau et de la terre. Ceci était le matin de la vingt et unième nuit. (2)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2027 et Mouslim dans son Sahih n°1169)

(1) C'est-à-dire qu'on lui a montré en rêve quand allait avoir lieu la nuit du destin.

(2) C'est-à-dire que la nuit du destin a été la vingt et unième nuit.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 4 p 283)

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : قد أريت هذه الليلة ثم أنسيتها وقد رأيتني أسجد في ماء وطين من صبيحتها فالتمسوها في العشر الأواخر والتمسوها في كل وتر فمطرت السماء تلك الليلة وكان المسجد على عريش فوكف المسجد فبصرت عينا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ على جبهته أثر الماء والطين من صبح إحدى وعشرين (رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٧ و مسلم في صحيحه رقم ١١٦٧)

- La nuit du destin peut être la vingt deuxième nuit

D'après 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée) : Le matin du vingt et unième jour du mois de Ramadan, j'étais avec un groupe de personne de la tribu de Bani Salima et j'étais le plus petit.

Ils ont dit : Qui peut interroger pour nous le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) à propos de la nuit du destin ?

Alors je suis parti et j'ai prié la prière du maghreb avec le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Je lui ai dit : Un groupe de personne de la tribu de Bani Salima m'a envoyé vers toi. Ils

veulent t'interroger à propos de la nuit du destin.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Quelle nuit sommes-nous ? ».

J'ai dit : Nous sommes la vingt deuxième nuit.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « C'est cette nuit-là » puis il est revenu et a dit : « Ou bien la prochaine ». C'est-à-dire qu'il visait la vingt troisième.

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1379 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن عبدالله بن أنيس رضي الله عنه قال : كنتُ في مجلسِ بني سلمة وأنا أصغرُهُم ، فقالوا : مَنْ يسألكُ لنا رسولَ الله صَلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ عن ليلةِ القدرِ وذلكَ صبيحةَ إحدى وعشرينَ منَ رمضانَ

فخرجتُ فوافيتُ معَ رسولِ الله صَلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ صلاةَ المغربِ فقلتُ له : أرسلني إليكَ رَهْطٌ منَ بني سلمةَ يسألونكَ عن ليلةِ القدرِ فقالَ رسولُ الله صَلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ : كمَ الليلةُ ؟

فقلتُ : اثنتانِ وعِشرونَ قالَ رسولُ الله صَلَّى اللهُ عليه وسلَّمَ : هيَ الليلةُ ثمَّ رجَعَ فقالَ : أوِ القابلةُ يريدُ ليلةَ ثلاثِ وعشرينَ

(رواه أبو داود في سننه رقم ١٣٧٩ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

- La nuit du destin peut être la vingt troisième nuit

D'après 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Recherchez la nuit du destin la vingt troisième nuit ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2923)

عن عبدالله بن أنيس رضي الله عنه قال النبي صَلَّى اللهُ عليه و سلّم : تحرّوا ليلة القدر ليلة ثلاث و عشرين

(رواه الطبراني و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٢٩٢٣)

- La nuit du destin peut être la vingt quatrième nuit

D'après 'Ikrima, 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : « Cherchez la nuit du destin la vingt quatrième nuit ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2022)

عن عكرمة قال عبدالله بن عباس رضي الله عنهما : التمسوا في أربع وعشرين يعني ليلة القدر (رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٢)

- La nuit du destin peut être la vingt cinquième nuit

D'après Mou'adh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a été questionné à propos de la nuit du destin, il a dit : « Elle est dans les dix dernières nuits, la cinquième ou la troisième (*) ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°22043 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami' n°5471)

(*) C'est-à-dire la vingt cinquième ou la vingt troisième nuit.

[LES MÉRITES ET LES RÈGLES DE LA NUIT DU DESTIN]

عن معاذ بن جبل رضي الله عنه أنّ رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ سُئِلَ عن ليلة القدر فقال : هي في العشر الأواخر في الخامسة أو في الثالثة
رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٢٢٠٤٣ و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم (٥٤٧١)

- La nuit du destin peut être la vingt septième nuit

D'après Mou'awiya Ibn Abi Sofiane (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « La nuit du destin est la vingt septième nuit ». (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1386 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن معاوية بن أبي سفيان رضي الله عنهما قال التّبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : ليلة القدر ليلة سبع و عشرين
(رواه أبو داود في سننه رقم ١٣٨٦ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

- La nuit du destin peut être la vingt neuvième nuit

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « La nuit du destin est la vingt-septième ou la vingt-neuvième nuit. Certes les anges présents sur Terre durant cette nuit sont plus nombreux que le nombre des cailloux ». (Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°10734 et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Sahiha n°2205)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : ليلة القدر ليلة سابعة أو تاسعة و عشرين إن الملائكة تلك الليلة في الأرض أكثر من عدد الحصى
رواه أحمد في مسنده رقم ١٠٧٣٤ و حسنه الشيخ الألباني في السلسلة الصحيحة رقم (٢٢٠٥)

- La nuit du destin peut être la dernière nuit du mois

D'après Mou'awiya Ibn Abi Sofiane (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Cherchez la nuit du destin la dernière nuit du mois de Ramadan (*) ». (Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami' n°1238)

(*) La dernière nuit du mois de Ramadan peut être la vingt neuvième nuit ou la trentième nuit.

عن معاوية بن أبي سفيان رضي الله عنهما قال التّبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : التمسوا ليلة القدر آخر ليلة من رمضان
(رواه ابن نصر المرزوي و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ١٢٣٨)

Les textes précédents ne se contredisent pas les uns les autres, ils concernent simplement des années différentes.

Remarque n°1 : Il y a des textes authentiques du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sur le fait que la nuit du destin a lieu durant les nuits impaires.

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Cherchez la nuit du destin dans les nuits impaires des dix derniers jours de Ramadan ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2017 et Mouslim dans son Sahih n°1169)

عن عائشة رضي الله عنها قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : تحرّوا ليلة القدر في الوتر من العشر الأواخر من رمضان
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠١٧ و مسلم في صحيحه رقم ١١٦٩)

Or dans les textes précédents, il a été mentionné que la nuit du destin peut être la vingt deuxième nuit, la vingt quatrième nuit etc...et ces nuits sont des nuits paires.

Comment jumuler entre ces textes qui semblent se contredire ?

Les savants ont dit que les nuits impaires peuvent être comptées en se basant sur la fin du mois et ainsi il n'y a plus de contradiction entre les hadiths.

(Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/262, Moukhtasar Sahih Al Boukhari de Cheikh Albani vol 1 p 587)

D'après Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Cherchez la nuit du destin dans les dix dernières nuits du mois de Ramadan. Cherchez-là dans la neuvième, la septième et la cinquième ».

Abou Nadra a dit : J'ai dit : Ó Abou Sa'id ! Certes vous savez mieux que nous que signifie ces nombres.

Abou Sa'id (qu'Allah l'agrée) a dit : Effectivement ! Nous sommes plus connaisseur de la signification de ces nombres que vous.

J'ai dit : Que signifie la neuvième, la septième et la cinquième ?

Abou Sa'id (qu'Allah l'agrée) a dit : Lorsque vingt et une nuit sont passées, la nuit suivante est la vingt deuxième et c'est celle-ci la neuvième. Lorsque vingt trois nuits sont passées, la nuit suivante est la septième (1). Lorsque vingt cinq nuits sont passées, la nuit suivante est la cinquième (2).

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1167)

(1) C'est-à-dire que la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - la septième - désigne la vingt quatrième nuit car si le mois fait trente jours à la vingt quatrième nuit, il reste sept nuits du mois.

(2) C'est-à-dire que la parole du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : - la cinquième - désigne la vingt sixième nuit car si le mois fait trente jours à la vingt sixième nuit, il reste cinq nuits du mois.

عن أبي سعيد الخدري رضي الله عنه قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : التمسوها في العشر الأواخر من رمضان التمسوها في التاسعة والسابعة والخامسة
قال أبو نضرة : قلت : يا أبا سعيد ! إنكم أعلم بالعدد منّا
قال: أجل نحن أحق بذلك منكم
قلت : ما التاسعة والسابعة والخامسة ؟
قال : إذا مضت واحدة وعشرون فالتاليها ثنتين وعشرين وهي التاسعة فإذا مضت ثلاث وعشرون فالتاليها السابعة فإذا مضى خمس وعشرون فالتاليها الخامسة
(رواه مسلم في صحيحه رقم ١١٦٧)

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Cherchez la nuit du destin dans les dix dernières nuits du mois de Ramadan : lorsqu'il reste neuf nuits, lorsqu'il reste sept nuits, lorsqu'il reste cinq nuits ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2021)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال النبي صلى الله عليه وسلم : التمسوا ليلة القدر في العشر الأواخر من رمضان في تاسعة تبقى في سابعة تبقى في خامسة تبقى (رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢١)

Ainsi, lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : - lorsqu'il reste neuf nuits -, si le mois est complet et fait trente jours, cela désigne la vingt deuxième nuit tandis que si le mois fait vingt neuf jours, cette même expression désigne la vingt et unième nuit et ainsi de suite.

(Voir Majmou' Al Fatawa 25/284 de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya)

En conclusion, la nuit du destin a lieu durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan et change d'une année sur l'autre.

Cet avis, qui est entre autre l'avis de l'imam Malik, de l'imam Chafi'i et de l'imam Ahmed, est le seul avis permettant de jumuler entre tous les textes cités précédemment.

(Al Moufhim de l'imam Al Qortobi vol 3 p 251, Al Majmou' Charh Al Mouhadhab de l'imam Nawawi vol 6 p 489)

D'après Ayoub, Abou Qilaba (mort en 104 du calendrier hégirien) a dit : « La nuit du destin se déplace d'une nuit vers une autre dans les dix dernières nuits ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan à la suite du hadith n°792 ainsi que par 'Abder Razaq dans son Mousanaf n°7699 et authentifié par Cheikh Ibn Baz dans Ad Dorar Al Bahiya Min Al Fawaid Al Baziya p 163)

عن أيوب قال أبو قلابة : ليلة القدر تنتقل في العشر الأواخر
رواه الترمذي في سننه بعد الحديث رقم ٧٩٢ و عبدالرزاق في المصنف رقم ٧٦٩٩
(و صححه الشيخ ابن باز في الدرر البهية من الفوائد البازية ص ١٦٣)

Cheikh Al Islam Ibn Taymiya (mort en 728 du calendrier hégirien) a dit après avoir cité les différents textes sur le sujet : « Si le sujet est comme ceci alors il convient au croyant de chercher la nuit du destin dans chacune des dix dernières nuits ».

(Majmou Al Fatawa 25/285)

Remarque n°2 : Le fait que les musulmans ne connaissent pas précisément la date de la nuit du destin est un bien car cela va les pousser à multiplier les bonnes actions durant toutes les dix dernières nuits.

D'après 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit : Ô Messenger d'Allah ! Informe-moi dans quelle nuit doit-être recherchée la nuit du destin.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Si je ne craignais pas que les gens ne délaissent la prière sauf durant cette nuit alors je t'aurais informé ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par l'imam Al Haythami dans Majma' Zawaid n°5125)

عن عبدالله بن أنيس رضي الله عنه أنه قال : يا رسول الله ! أخبرني أي ليلة تُبَتَّغَى فيها ليلة القدر
فقال رسول الله صَلَّى الله عليه و سلم : لولا أن تترك الناس الصلاة إلا تلك الليلة لأخبرتكم
(رواه الطبراني و حسنه الإمام الهيثمي في مجمع الزوائد رقم ٥١٢٥)

D'après 'Oubada Ibn Samit (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) est sorti pour nous informer de la nuit du destin mais deux hommes parmi les musulmans se sont disputés et il a dit : « Je suis sorti pour vous informer de la nuit du destin mais untel et untel se sont disputés et elle a été élevée (1) et il est possible que cela soit un bien pour vous (2).

Cherchez là la neuvième, la septième et la cinquième (3) ».
(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2023)

(1) C'est-à-dire que la science qu'avait le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) de quelle nuit allait être précisément la nuit du destin cette année-là a été élevée.

(2) C'est-à-dire que ceci est un bien car si les gens savaient qu'elle est une nuit précise alors ils multiplieraient les efforts durant cette nuit et délaisseraient les autres nuits. Ainsi, puisqu'ils ne savent pas précisément quelle nuit est la nuit du destin, ils font des efforts, multiplient les actes de bien et les adorations durant toutes les dix dernières nuits ce qui a comme conséquence la multiplication des récompenses.

(Charh Sahih Al Boukhari de Cheikh Rajihi vol 4 p 285)

(3) L'explication de ces termes a été mentionnée plus haut dans le hadith de Abou Sa'id Al Khoudri (qu'Allah l'agrée).

عن عبادة بن الصامت رضي الله عنه قال : خرج النبي صَلَّى الله عليه وسلم ليخبرنا بليلة القدر فتلاحى رجلان من المسلمين فقال : خرجت لأخبركم بليلة القدر فتلاحى فلان وفلان فرفعت وعسى أن يكون خيرًا لكم فالتمسوها في التاسعة والسابعة والخامسة
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٣)

L'imam Ibn Daqiq Al 'Id (mort en 702 du calendrier hégirien) a dit : « L'avis selon lequel la nuit du destin se déplace d'une nuit vers une autre est un avis bon car il permet de jumuler entre les différents hadiths et incite à pratiquer l'adoration dans l'ensemble de ces nuits ».

(Ihkam Al Ahkam p 585)

Remarque n°3 : Certains savants ont mentionné que, même si la nuit du destin bouge durant les dix dernières nuits du mois de Ramadan, la vingt septième nuit est celle durant laquelle la nuit du destin est la plus probable dans le sens où elle a plus souvent lieu durant cette nuit que durant les autres nuits.

Ils ont dit cela car les textes sur la vingt septième nuit sont plus nombreux que sur les autres nuits.

(Voir Majmou' Al Fatawa de Cheikh Al Islam Ibn Taymiya 25/285, Fath Al Bari de l'imam Ibn Hajar 4/266)

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : Un homme est allé voir le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit: Ô Messager d'Allah ! Je suis certes un homme vieux et malade et la prière de nuit est difficile pour moi. Ainsi oriente moi vers une nuit peut-être qu'Allah m'aidera et qu'elle sera la nuit du destin.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) : « Je te recommande la

septième (*) ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°2149 et authentifié par Cheikh Ahmed Chakir ainsi que par Cheikh Shouayb Arnaout dans leurs corrections respectives du Mousnad)

(*) C'est-à-dire la septième nuit des dix dernières nuits soit la vingt-septième nuit.

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما أن رجلاً أتى النبي صلى الله عليه وسلم فقال : يا نبي الله ! إني شيخ كبيرٌ عليلٌ يشقُّ عليَّ القيامُ فأمرني بليلةٍ لعلَّ الله يوفِّقني فيها ليلةَ القدرِ قال النبي صلى الله عليه وسلم : عليك بالسابعة
رواه الإمام أحمد في مسنده رقم ٢١٤٩ و صححه الشيخ أحمد شاكر في تحقيق المسند و
(صححه أيضاً الشيخ شعيب الأرنؤوط في تحقيق المسند)

Malgré cela, le musulman ne doit pas restreindre ses efforts à cette nuit uniquement car la nuit du destin est une seule et même nuit à tous les endroits.

Ainsi, elle peut être la vingt septième nuit dans un pays et en même temps la vingt sixième ou la vingt huitième dans un autre pays à cause des divergences entre les pays au moment de l'entrée du mois.

Cheikh 'Otheimine a dit après avoir parlé des différences entre les pays au niveau de l'entrée du mois de Ramadan : « Ainsi la nuit à La Mecque peut être la vingt septième nuit et correspondre à la nuit du destin mais dans les autres pays elle peut être la vingt sixième nuit et pour autant les autres personnes ne sont pas privées de son mérite.

L'important est qu'il n'agit d'une seule et même nuit et qu'elle n'a pas lieu plusieurs fois ».

(Fatawa Al Aqaliyat Al Mouslima p 527)

V. Les signes de la nuit du destin

Il a été rapporté certains textes qui mentionnent des signes de la nuit du destin.

En voici quelques-uns :

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit à propos de la nuit du destin : « C'est une nuit douce, ni chaude ni froide après laquelle le soleil se lève avec une légère rougeur ».

(Rapporté par Ibn Khouzeima dans son Sahih n°2192 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sahih Ibn Khouzeima)

عن عبدالله بن عباس رضي الله عنهما قال النبي صلى الله عليه وسلم في ليلة القدر : ليلةٌ طلقةٌ لا حارةٌ ولا باردةٌ تُصْبِحُ الشمسُ يومَها حمراءَ ضعيفةً
رواه ابن خزيمة في صحيحه رقم ٢١٩٢ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق صحيح ابن
(خزيمة)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) : nous avons mentionné la nuit du destin auprès du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) alors il a dit : « Lequel d'entre vous se rappelle lorsque la lune s'est levée alors qu'elle avait la forme d'une demi-écuelle ? ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°1170)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال : تذاكرنا ليلةَ القدرِ عند رسولِ الله صلى الله عليه وسلم

فقال : أيكم يذكر حين طلع القمر وهو مثل شِقِّ جَفَنَةٍ ؟
(رواه مسلم في صحيحه رقم ١١٧٠)

D'après Zir, Oubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée) a dit concernant la nuit du destin : « Son signe est que le soleil se lève le matin qui la suit clair et sans rayon ».
(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°762)

عن زر قال أبي بن كعب رضي الله عنه في ليلة القدر : أمارتها أن تطلع الشمس في صبيحة
يوومها بيضاء لا شعاع لها
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٧٦٢)

Les savants ont divergé en deux avis à propos de la compréhension de ces textes :

Certains savants ont dit que ces textes indiquent des signes de la nuit du destin qui reviennent chaque année.
(Voir par exemple Al Moufhim de l'imam Al Qortobi vol 2 p 391)

Tandis que d'autres savants ont été d'avis que ces textes désignent les signes de la nuit du destin pour l'année où ils ont été prononcés uniquement.
(Voir par exemple Chou'ab Al Iman de l'imam Al Bayhaqi vol 5 p 270)

L'imam Ibn 'Abdel Bar (mort en 463 du calendrier hégirien) a dit après avoir mentionné de très nombreux textes à propos de la nuit du destin : « Dans tous les textes que nous avons mentionné dans ce chapitre, il y a une preuve sur le fait qu'il n'y a pas de signes précis à cette nuit par lesquels on pourrait la connaître avec certitude comme le disent les gens de la masse ».
(Al Tamhid vol 2 p 212)

VI. Que faire durant la nuit du destin ?

Avant de mentionner les actes que l'on doit pratiquer durant la nuit du destin, il est important de mentionner comment se comportaient le Messenger d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ainsi que ses compagnons (qu'Allah les agrée tous) durant cette nuit.

A. Le comportement du Messenger d'Allah ainsi que ses compagnons durant la nuit du destin

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : Lorsque rentraient les dix (1), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) serrait son izar (2), il veillait la nuit (3) et réveillait sa famille (4).

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2024 et Mouslim dans son Sahih n°1174)

(1) C'est-à-dire les dix dernières nuits du mois de Ramadan.

(2) Certains savants ont dit que cela signifie qu'il s'écartait de ses épouses et n'avait pas de rapports sexuels avec elles.

D'autres ont dit que le sens est qu'il faisait plus d'adorations qu'il ne le faisait habituellement. Enfin d'autres savants ont dit que cela comprend les deux sens précédents.

(3) C'est-à-dire qu'il passait toute la nuit ou la plupart de la nuit dans l'adoration, l'obéissance à Allah.

(4) C'est-à-dire afin qu'ils prient pendant la nuit plus qu'ils ne le faisaient habituellement.

(Ces commentaires sont tirés de Charh Sahih Mouslim de Cheikh Al Etiopi vol 22 p 34)

عن عائشة رضي الله عنها قالت : كان النبي صلى الله عليه و سلم إذا دخل العشر شدّ منزراً
و أحيا ليله و أيقظ أهله
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٠٢٤ و مسلم في صحيحه رقم ١١٧٤)

D'après 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Il y a un endroit dans la campagne dans lequel je reste et prie là-bas et toute la louange revient à Allah. Ainsi ordonne moi une nuit dans laquelle je viendrai à cette mosquée (1).

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Viens la vingt troisième nuit »

Muhammad Ibn Ibrahim a demandé au fils de 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée) : Comment faisait ton père ?

Il a dit : Il rentrait à la mosquée au moment où il priait le 'asr (2) et il n'en sortait pas jusqu'au sobh sauf pour un besoin. Quant il avait prié le sobh il trouvait sa monture à la porte de la mosquée et il retournait à son endroit dans la campagne.

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1380 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(1) C'est-à-dire qu'il voulait se rendre à la mosquée du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) pour y adorer Allah durant la nuit du destin.

(2) C'est-à-dire le vingt deuxième jour du mois de Ramadan.

Ces commentaires sont tirés de Awn Al Ma'boud Bi Charh Sounan Abi Daoud)

عن عبدالله بن أنيس رضي الله عنه قال : قلت : يا رسول الله ! إن لي بادية أكون فيها وأنا
أصلي فيها بحمد الله فمرني بليلة أنزلها إلى هذا المسجد
فقال رسول الله صلى الله عليه و سلم : انزل ليلة ثلاث وعشرين
سأل محمد بن إبراهيم بن عبدالله بن أنيس : كيف كان أبوك يصنع ؟
قال : كان يدخل المسجد إذا صلى العصر فلا يخرج منه لحاجة حتى يصلي الصبح فإذا صلى
الصبح وجد دابته على باب المسجد فجلس عليها فلحق بباديته
(رواه أبو داود في سننه رقم ١٣٨٠ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

D'après 'Abder Rahman : Abou Bakra (qu'Allah l'agrée) priait durant les vingt premières nuit de Ramadan comme il le faisait durant le reste de l'année et lorsque l'on rentrait dans les dix dernières nuits alors il faisait de gros efforts.

(Rapporté par Al Hakim dans Al Moustadrak n°1600 qui l'a authentifié et l'imam Dhahabi l'a approuvé. Il a également été authentifié par Cheikh Moqbil dans Al Jami' Sahih vol 2 p 396)

عن عبدالرحمن أنّ أبا بكره رضي الله عنه كان يصلي في العشرين من رمضان كصلاته في
سائر السنّة فإذا دخل العشر اجتهد
رواه الحاكم في المستدرک رقم ١٦٠٠ و صححه ووافقه الذهبي و صححه أيضاً الشيخ مقبل
(في الجامع الصحيح ج ٢ ص ٣٩٦)

D'après Abou Yazid : 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) aspergeait de l'eau sur sa famille la vingt-troisième nuit (*).

(Rapporté par 'Abdallah Ibn Ahmed dans Kitab Al 'Ilal Wa Ma'rifa Ar Rijal n°2780 et

authentifié par Cheikh Wasiyou Allah 'Abbas dans sa correction de cet ouvrage vol 2 p 399)

(*) C'est-à-dire afin qu'ils se réveillent et adorent Allah dans cette nuit qui peut-être la nuit du destin.

عن أبي يزيد أن عبد الله بن عباس رضي الله عنهما كان يرشّ الماء على أهله ليلة ثلاث وعشرين
رواه عبدالله بن أحمد في كتاب العلل ومعرفة الرجال رقم ٢٧٨٠ و صححه الشيخ وصي الله
(عباس في تحقيقه لهذا الكتاب ج ٢ ص ٢٩٩)

D'après Al Aswad : 'Aicha (qu'Allah l'agrée) réveillait sa famille la vingt-troisième nuit.
(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°9795 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussanaf de Ibn Abi Chayba vol 6 p 67)

عن الأسود أن عائشة رضي الله عنها كانت توقظ أهلها ليلة ثلاث و عشرين
رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٩٧٩٥ و صححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن
(أبي شيبة ج ٦ ص ٦٧)

Ainsi, il convient non seulement que la personne fasse de grands efforts dans l'adoration durant les dix dernières nuits mais il faut également qu'elle incite sa famille et ses proches à le faire également.

B. Les actes qui doivent être pratiqués durant la nuit du destin

La meilleure chose par laquelle la personne peut se rapprocher d'Allah durant la nuit du destin est d'accomplir les prières obligatoires qu'Allah lui a imposé car, de manière générale, un serviteur ne se rapproche pas d'Allah par une chose qu'Il aime plus ce qu'Il lui a imposé.
(Voir Sahih Al Boukhai hadith n°6502)

Ainsi, durant la nuit du destin, la personne doit tout d'abord accomplir les prières du maghreb, du 'icha et du sobh.
Et les hommes devront accomplir ces prières en groupe à la mosquée.

D'après Qatada, Sa'id Ibn Al Mousayib (mort en du calendrier hégirien) disait : « Celui qui prie la prière du maghreb et la prière du 'icha en groupe durant la nuit du destin en a certes pris sa part ».
(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussanaf n°8933 et sa chaîne de transmission est authentique)

عن قتادة قال سعيد بن المسيب : من صلّى المغرب و العشاء في جماعة ليلة القدر فقد أخذ نصيبه منها
(رواه ابن أبي شيبة في المصنف رقم ٨٩٣٣ و سنده صحيح)

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit : « Celui qui assiste à la prière du 'icha et à la prière du sobh durant la nuit du destin en a certes pris sa part ». (*)
(Tarh Al Tathrib de l'imam A 'Iraqi vol 4 p 162)

(*) De plus, il est à noter que celui qui accomplit la prière du 'icha en groupe durant la nuit du destin puis prie également la prière du sobh en groupe le lendemain matin a certes obtenu la récompense de la nuit entière en prière comme nous en a informé le Messager d'Allah (que la

prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Voir le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Le-merite-de-prier-les-prieres-du--icha-et-du-fajr-en-groupe_1936.asp

قال الإمام الشافعي : من شهد العشاء و الصبح ليلة القدر فقد أخذ حظه منها
(طرح التثريب للإمام العراقي ج ٤ ص ١٦٢)

Ensuite, les textes montrent que plusieurs actes surrogatoires sont légiférés :

- Tout d'abord la prière surrogatoire.

D'après 'Abdallah Ibn Ouneys (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Informe-moi dans quelle nuit doit-être recherchée la nuit du destin.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Si je ne craignais pas que les gens ne délaissent la prière sauf durant cette nuit alors je t'aurais informé ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par l'imam Al Haythami dans Majma' Zawaid n°5125)

عن عبدالله بن أنيس رضي الله عنه أنه قال : يا رسول الله ! أخبرني أي ليلة تُبْتَغَى فيها ليلة القدر
فقال رسول الله صَلَّى الله عليه و سلم : لولا أن تترك النَّاس الصلاة إِلَّا تلك اللَّيْلَةَ لأخبرتكَ
(رواه الطبراني و حسنه الإمام الهيثمي في مجمع الزوائد رقم ٥١٢٥)

Ce hadith montre qu'il est légiféré de multiplier les prières surrogatoires durant la nuit du destin.

Cela comprend :

- les prières surrogatoires rawatib après la prière obligatoire du maghreb et après la prière surrogatoire du 'icha.

Voir le hadith suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Les-prieres-surrogatoires--rawatib-_2007.asp

- la prière du tarawih que l'on prie avec l'imam à la mosquée après la prière du 'icha.
Prier la prière du tarawih en entier avec l'imam permet d'obtenir la récompense de la nuit entière en prière.

Voir le hadith suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-Celui-qui-prie-avec-l-imam-jusqu-a-ce-qu-il-terme-_610.asp

- la prière surrogatoire de nuit que la personne effectue seule.

Voir le lien suivant : http://www.hadithdujour.com/hadiths/hadith-sur-La-recommandation-et-les-regles-de-la-priere-de-nuit-a-la-maison-durant-le-mois-de-Ramadan-2-5_3434.asp

- Ensuite, le fait de multiplier les invocations

Les savants sont tous d'accords sur le fait que l'invocation est recommandée durant la nuit du

destin.

(Voir Al Dou'a Wa Ahkamouhou Al Fiqhiya p 799)

D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée) : J'ai dit: Ô Messager d'Allah ! Vois-tu si je sais dans quelle nuit est la nuit du destin que dois-je dire durant cette nuit ?

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Tu dis: Ô Allah ! Certes Tu effaces les péchés et Tu aimes les effacer ainsi efface mes péchés (*) ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3513 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) En phonétique : Allahouma Innaka 'Afouwoun Touhiboul 'Afwa Fa'fou 'Anni

En arabe: اللَّهُمَّ إِنَّكَ عَفُوٌّ تُحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي

عن عائشة رضي الله عنها قالت : قلت : يا رسول الله ! أرأيت إن علمت أي ليلة القدر ما أقول فيها ؟ قال رسول الله صلى الله عليه و سلم : قولني : اللَّهُمَّ ! إِنَّكَ عَفُوٌّ تُحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي رواه الترمذي في سننه رقم ٣٥١٣ و صححه و صححه أيضاً الشيخ الألباني في تحقيق سنن (الترمذي)

Cheikh Saleh Al Fawzan a dit : « Ce hadith montre le mérite de l'invocation durant la nuit du destin et que la meilleure invocation que l'on peut faire durant cette nuit est l'invocation que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné à 'Aicha (qu'Allah l'agrée) ».

(Tashil Al Ilmam Bi Fiqh Al Ahadith Min Boulough Al Maram vol 3 p 280)

Remarque : Beaucoup de gens rajoutent le terme -karim- dans cette invocation en disant: « Allahouma Inaka 'Afouwoun Karim... ».

Cheikh Albani a expliqué dans la que ceci est une erreur et que ce terme ne fait pas parti du hadith rapporté du Messager d'Allah (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

(Silsila Sahiha vol 7 p 1011 et 1012)

D'après Chourayh Ibn Hani, 'Aicha (qu'Allah l'agrée) a dit : « Si je savais quelle nuit est la nuit du destin, alors durant cette nuit je n'aurais demandé à Allah que al 'afiya (*) ».

(Rapporté par Ibn Abi Chayba dans son Moussannaf n°31148 et authentifié par Cheikh Chathri dans sa correction du Moussannaf de Ibn Abi Chayba vol 16 p 118)

(*) Ce terme signifie le fait d'être préservé des épreuves dans la religion ainsi que des épreuves et des maladies du corps.

C'est-à-dire que l'on peut dire par exemple :

Allahoumma Inni Ass alouka Al 'Afīya / اللَّهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ الْعَافِيَةَ

عن شريح بن هانئ قالت عائشة رضي الله عنها : لو عرفت أي ليلة القدر ما سألت الله فيها إلا العافية رواه ابن أبي شيبه في المصنف رقم ٣١١٤٨ و صححه الشيخ الشثري في تحقيق مصنف ابن

(أبي شيبة ج ١٦ ص ١١٨)

Remarque : Il n'y a pas de texte explicite sur le fait que les invocations sont exaucées durant la nuit du destin mais certains savants ont mentionné que le mérite de cette nuit sous-entend le fait que les invocations y sont exaucées.

(Voir Ghida Al Albab Charh Manthouma Al Adab de l'imam Safarini vol 2 p 402, Adab Al Dou'a de l'imam Ibn 'Abdel Hadi p 59)

L'imam Chawkani (mort en 1250 du calendrier hégirien) a dit : « Le mérite de la nuit du destin induit le fait que les invocations des gens qui invoquent durant cette nuit sont acceptées ».

(Touhfatou Dhakirin p 56)

- Enfin, les actes de biens au sens large (rappel d'Allah, lecture du Coran...)

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui pratique l'adoration (*) durant la nuit du destin avec foi et en espérant la récompense, ses péchés précédents sont pardonnés ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1901 et Mouslim dans son Sahih n°760)

(*) Cela comprend la prière, la lecture du Coran, le rappel d'Allah, l'étude des sciences islamiques...

(Voir par exemple Fayd Al Qadir, hadith n°8901, Majmou' Al Fatawa de Cheikh Ibn Baz vol 15 p 425)

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : من قام ليلة القدر إيماناً واحتساباً غُفر له ما تقدّم من ذنبه
(رواه البخاري في صحيحه رقم ١٩٠١ و مسلم في صحيحه رقم ٧٦٠)